

**Département de l'Yonne Communauté de
Communes du
Jovinien**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**



Date de convocation :	21 septembre 2010	Nombre de conseillers communaux En exercice: 26 Présents : 25 Votants : 26
Date d'affichage :	21 septembre 2010	

Séance du 30 septembre 2010

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le trente septembre deux mille dix à dix neuf heures, à la salle des Fêtes de Béon, sous la présidence de Monsieur Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS : Monsieur Jean-Michel ROCHEFORT, Monsieur Michel KOZEL, Monsieur Claude GRUET, Madame Catherine DECUYPER, Madame Jacqueline LEFEBVRE (suppléante), Monsieur Patrick LEMAISTRE, Madame Raymonde ALLOUIS, Monsieur Christian ROTILIO, Monsieur Christian MORESK, Monsieur Guy DUCHENNE, Monsieur Jean-Pierre ROUSSEAU, Monsieur Bernard MORAINÉ, Madame Miren MATIVET-KERBRAT, Monsieur Maurice COLAS, Monsieur Mohamed BELKAÏD (suppléant de Madame Frédérique COLAS), Madame Manuelle MOINE, Madame Paule-Hélène BORDERIEUX, Monsieur Mohamed EL HAÏBA (suppléant Monsieur Thierry LEAU), Monsieur Laurent CHAT, Madame Gisèle DUMONT, Monsieur Daniel HURE, Madame Agnès BLANCARD, Monsieur Jean-François RAVSELJ, Monsieur Michel THIAVILLE.

ETAIENT EXCUSES :

Monsieur Yves GENTY (pouvoir à Monsieur Bernard MORAINÉ) Madame Frédérique COLAS (suppléée), Monsieur Ronan LAURENS (suppléé), Thierry LEAU (suppléé),

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Jean-François RAVSELJ

OBJET : convention ECOFOLIO (N° ENV/2010/46)

OBJET : convention ECOFOLIO

Considérant que la Communauté de Communes du Jovinien encourage le recyclage des déchets d'imprimés papiers issus de la collecte sélective des ménages,

Il est proposé de mettre en place une convention avec l'éco-organisme « EcoFolio ».

Cet organisme apportera des soutiens financiers ainsi qu'un accompagnement technique et méthodologique à la communication.

La signature de cette convention n'entraînera pas de contraintes supplémentaires pour la Communauté de Communes du Jovinien, l'aide financière, est estimée sur l'année 2009, à 3 880 €.

Le conseil communautaire,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la signature de la convention avec l'éco-organisme « EcoFolio »

AUTORISE le président ou son délégué à signer toutes les pièces nécessaires.

Pour copie conforme,
Le Président,
Nicolas SORET



Date de réception
par la Préfecture :
26.10.2010
date de publication :
25.10.2010

A blue ink handwritten signature, appearing to be "Nicolas Soret", written over a horizontal line.

